

x

ANNEXE

102

CHAMPIONNAT DE FRANCE FFSA GT

NOTE SPORTIVE N°5

Le 18 /4/2025

DE LA PART DU COMITE SPORTIF

En accord avec le règlement sportif 2025, article 12.10.

La voiture N°131 participera à l'épreuve de Nogaro dans la catégorie Am.

Le pilote unique Matthieu Casalonga devra s'arrêter dans la fenêtre prévue pour cette épreuve.

Cette dérogation n'est valable que pour cette épreuve du Championnat de France FFSA GT.

Nous rappelons à l'équipe que selon l'article 12.1 du règlement sportif, des équipages qui bénéficient d'une dérogation pourront être sujets à des poids handicaps ou pénalités de temps par décision du comité Sportif.

Laurent Gaudin
Manager Général



Joel Do Vale
Directeur d'Epreuve /FFSA



René Pascouau
Président du Collège



Guy Clairay
Responsable Sportif

